

PROCLAMATION :—Au commencement de ce volume V, X.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE :—Bill pour pourvoir au transfert de terres de biens-fonds, et d'intérêts fonciers, et autres matières relatives aux propriétés foncières dans les territoires du *Canada*, (M. Mills), 80.

PURDIE, capitaine :—Motion pour documents relatifs à sa destitution comme commandant du steamer "Newfield"—Débats sur icelle ajournés, 56.
Voir *Documents*, 224.

QUÉBEC, BASSIN DE RADOUX DE :
Voir *Documents*, 226.

QUÉBEC, CITÉ DE :
Voir *Documents*, 225, 226.

QUÉBEC, compagnie d'assurance contre le feu :
Pétitions demandant une charte, 18. Avis, 33. Bill, 42. Renvoyé au comité, 48. Rapporté avec amendements, 83. En comité général; rapporté; passé, 88. Par le Sénat, avec amendements, 155. Examinés, adoptés, 163. S. R., 436. (42 Vict., c. 71.)

QUÉBEC, DIFFICULTÉS CONSTITUTIONNELLES DE :
Motion proposée par M. Mousseau,—Que l'acte qu'a commis le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, le 2 mars, 1878, en renvoyant son ministère, a manqué de sagesse, etc. Question préalable proposée par M. Ouimet. Débats ajournés, 77. Reprise des débats, 81. Ajournés de nouveau, 82. Reprise des débats; motion pour ajourner les débats, négative. La question préalable mise aux voix et résolue dans l'affirmative, 84. La question principale mise aux voix et résolue dans l'affirmative, 85.
Voir *Documents*, 227.

QUÉBEC, MONTRÉAL, OTTAWA ET OCCIDENTAL : Compagnie de chemin de fer de :
Voir *Montréal, Ottawa et Occidental*, compagnie du chemin de fer de :

QUESTIONS :

1. Débats sur question ajournés, 27. Par l'ajournement de la Chambre ou par la levée de la séance à six heures (27^e règle) 49, 56, 135, 181, 321.
2. Question posée séparément sur chaque *item* d'une résolution, 260.
3. Amendement à un amendement, 262.
4. Motion écartée par un amendement, 327-8.
5. Divisions sur questions, 84, 86, etc.
6. Motion amendée, 16, etc.,
7. Motions retirées avec la permission de la Chambre, 20, etc. Motion motivée pour ajourner la Chambre, 194.
8. Débats sur une question d'ajournement à la levée de la séance à six heures, et repris après l'heure pour la considération des bills privés, 63-4.